REVENDICATIONS DU SNCT-CGC

Directeur Départemental (DGCP)

Ce grade a pour correspondance le grade de Directeur Divisionnaire dans la filière « Fiscalité »
(voir éléments de correspondance)

- Maintien de la grille indiciaire du grade de Directeur Départemental qui est identique à celle connue à la DGI pour le grade de Directeur Divisionnaire. (5 échelons allant de l'INM 626 à 798 et comportant la même durée moyenne).

- Maintien du régime indemnitaire bien plus favorable que celui connu au sein de la DGI pour le grade équivalent de Directeur Divisionnaire. .

- Maintien de toutes les possibilités de promotion offertes à la DGCP (notamment RF-grade, dont nous revendiquons la reconduction dans les nouveaux statuts de la DGFiP).

- Alignement, pour l'accès au ***grade supérieur*** (grade de reclassement de **l'emploi** de Chef des Services du Trésor Public et du grade de Directeur Départemental de la DGI)**, sur le ratio promus/promouvables actuellement connu pour l'accès *au grade* de Directeur Départemental de l'ex-DGI ,soit 6%**

La possibilité d'exercer, à la DGFiP, de nouvelles missions (autrefois exclusivement dévolues aux cadres de la DGI) doit ,en outre, se traduire par la perspective de nouvelles promotions.
Ainsi ,en sera t-il de:

- la possibilité d'accéder au grade de Conservateur des Hypothèques (Bureau de 3ème catégorie HEC chevron II - INM 1 139).

- la possibilité, dès le 3ème échelon, d'accéder à l'emploi de Chef des Services Comptables (CSC) de la 4ème à la 2ème catégorie revalorisées (HEA 1er chevron, ou HEA, ou HEB) . Cette possibilité n'était pas statutairement et directement offerte aux Directeurs Départementaux (passage par le grade de TP1 où de RF1) alors qu'elle existe pour les Directeurs Divisionnaires (DGI) dès le 3ème échelon (INM 714). Enfin, l'emploi n'était pas, à la DGCP, directement accessible en HEB.

(voir également nos revendications indiciaires complémentaires pour le grade de reclassement à la DGFiP)